

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2024-072

PUBLIÉ LE 1 MARS 2024

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2024-03-01-00001 - Arrêté préfectoral en date du 1er mars 2024 portant création du règlement intérieur de la préfecture, des sous-préfectures et du SGCD de la Drôme. (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2024-03-01-00001

Arrêté préfectoral en date du 1er mars 2024
portant création du règlement intérieur de la
préfecture, des sous-préfectures et du SGCD de
la Drôme.



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun départemental

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 1^{ER} MARS 2024
PORTANT CRÉATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PRÉFECTURE, DES SOUS-
PRÉFECTURES ET DU SGCD DE LA DRÔME

Le préfet de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté ministériel du 6 décembre 2001 portant application du décret n°2000-815 du 25 août 2000 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 01-6393 du 26 décembre 2001 portant règlement intérieur de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures, modifié en dernier lieu par arrêté préfectoral n° 2012062-007 du 2 mars 2012 ;

VU l'avis favorable du comité social d'administration de la préfecture du 15 février 2024 portant sur la création du règlement intérieur de la préfecture, des sous-préfectures et du SGCD ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 01-6393 du 26 décembre 2001 portant règlement intérieur de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures, modifié en dernier lieu par arrêté préfectoral n° 2012062-007 du 2 mars 2012 est rapporté.

Article 2 : Le nouveau règlement intérieur de la préfecture, des sous-préfectures et du SGCD et ses annexes joints en annexe 1 du présent arrêté rentre en vigueur à compter du vendredi 1^{er} mars 2024.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1/2

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 1^{er} mars 2024

Le préfet,

-signé-

Thierry DEVIMEUX

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

2/2